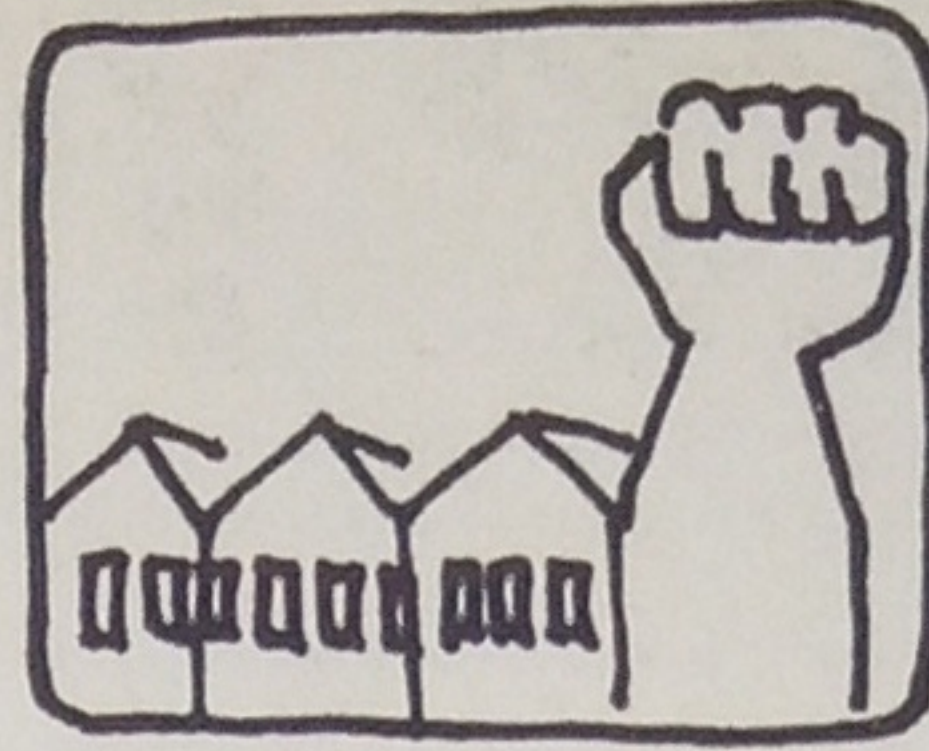


COMBATTRE

regroupement des travailleurs de
la métallurgie et de l'horlogerie - vaud



les licenciements



QUE FAIRE ?

Face aux licenciements et au chômage le travailleur se sent isolé. Comment, à partir d'un problème individuel, passer à l'action collective ?

Le but de ce tract est de donner un certain nombre de réponses simples permettant au travailleur de développer une défense individuelle minimale, tout en montrant que seule l'action d'ensemble permet de lutter efficacement contre l'arbitraire patronal.

Un certain nombre de luttes exemplaires (LIP, FIAT, FST/Genève) montrent la voie à suivre pour mener ces actions.

Pour les travailleurs l'action collective est indispensable, celle-ci est inséparable de la nécessité de s'organiser, avant que les problèmes, tels que les licenciements, surgissent. C'est aujourd'hui que les travailleurs doivent rejoindre leur organisation de défense collective afin de pouvoir résister dans les meilleures conditions de demain.

L'adhésion massive au syndicat n'est

pas suffisante. Il faut reprendre en mains nos organes de défense, secouer la poussière des traditions de paix sociale, forcer les directions à prendre en charge nos revendications.

La reconquête du syndicat, pour en faire un véritable instrument de lutte, est un travail à long terme. Aujourd'hui, c'est sur les lieux de travail que l'action collective et organisée prend tout son sens.

Il faut discuter avec les camarades d'atelier, comparer nos salaires, discuter des revendications à avancer. Il est nécessaire de se regrouper au niveau de la boîte, syndiqués et non syndiqués, pour examiner les moyens de créer nos propres organes de lutte. Il faut imposer aux patrons de véritables Commissions Ouvrières au service des travailleurs.

En nous organisant dès aujourd'hui dans les syndicats et sur nos lieux de travail, nous préparons les affrontements inévitables de demain dans les meilleures conditions, pour faire triompher les intérêts de tous les travailleurs.

*pas de licenciements!
40h pour tous
sans perte de salaire!*

EN CAS DE licenciement ou de chômage :

QUE FAIRE EN CAS DE LICENCIEMENT ?

1. Demander les motifs précis du patron par écrit.
2. Avertir immédiatement les collègues de travail.
3. Chercher à savoir s'il y a d'autres licenciements dans la boîte.
4. Informer la commission ouvrière et le syndicat.
5. Si le patron licencie parce qu'il n'a plus de travail, refuser le licenciement et exiger une réduction du temps de travail pour tous, avec le même salaire.
6. Dans la métallurgie du bâtiment (électriciens, monteurs en chauffage, ventilation, sanitaire, ferblantiers et appareilleurs, serruriers), exiger l'application de l'article 15 de la Convention.*
7. Si un patron refuse d'appliquer la Convention, préparer un débrayage. Exiger un soutien actif du syndicat. Informer la presse et des partis et mouvements politiques qui défendent la classe ouvrière.
8. Si le licenciement est le résultat d'une restructuration ou d'une compression du personnel, exiger de pouvoir rester jusqu'à avoir trouvé une place équivalente.
9. Exiger de la commission ouvrière et du syndicat d'appuyer cette revendication.
10. Si le licenciement est le résultat d'une fermeture d'entreprise, exiger le reclassement de tous les licenciés aux mêmes conditions. Former immédiatement un comité d'action et de popularisation, avertir le syndicat et la presse.

En conclusion : Le patron licencie individuellement.
Le combat contre le licenciement doit être collectif.

Les patrons n'ont aucun DROIT divin de licencier; ils licencient quand ils se sentent forts. A nous de montrer notre force.

Seul le combat, l'action directe est une défense valable. Le soutien de l'opinion publique, la solidarité des autres travailleurs sont des armes puissantes qu'il faut tout de suite utiliser.

** réduction des heures de travail !!*

CHOMAGE : QUE FAIRE ?

AVANT D'ETRE AU CHOMAGE.

S'affilier à une caisse d'assurance-chômage. Le syndicat en a une qui possède quelques avantages sur des caisses d'Etat. Ne peut s'affilier tous les saisonniers; il faut en effet avoir fait un séjour ininterrompu de 2 ans en Suisse.

Les apprentis doivent s'affilier 6 mois avant la fin de l'apprentissage.

POUR POUVOIR BENEFICIER DES INDEMNITES.

Il faut avoir cotisé pendant 6 mois. Pouvoir prouver 150 jours de travail salarié au cours des 365 derniers jours qui précèdent le chômage.

LORSQUE VOUS ETES AU CHOMAGE

Avertir immédiatement son assurance-chômage qui vous remettra la carte de chômage, et si elle en possède une, vous inscrire à son office de placement. S'annoncer à l'office communal du lieu de travail de l'assuré pour faire timbrer la carte de chômage. Vous ne recevrez des pres-

tations que pour les jours timbrés. Il vous faudra donc aller timbrer tous les jours. Epuiser tous les droits que vous bénéficiez auprès de votre patron :

- vacances et jours de congé. Le patron ne peut pas vous imposer la période de vacances; vous pouvez donc prendre vos vacances et jours de congés après la date de licenciement.

- en cas de licenciement, la caisse de retraite doit vous être remboursée : votre part et celle du patron, plus le libre passage des cotisations, si vous le désirez.

Vous devez prouver que vous cherchez du travail; il est suffisant de vous inscrire à un office de placement.

EN CAS DE CHOMAGE PARTIEL

On convertit les heures chômées en jours de travail, pour calculer les indemnités auxquelles vous avez droit.

LES PRESTATIONS

Le calcul est complexe. Néanmoins, on peut dire que pour un salaire moyen, vous recevrez environ 50 o/o de celui-ci.

du travail"). Il est important que les ouvriers prennent en mains leur avenir.

(2) Cela permet à l'ouvrier de se former politiquement, de comprendre les mécanismes de la société bourgeoise et ainsi de voir où sont ses intérêts, amis ou ennemis. Aucune victoire n'est possible au sein d'une classe divisée.

- SUISSES-IMMIGRES, FACE A L'OFFENSIVE DU PATRONAT :
UNITE !

L'apparition du chômage démontre le manque d'efficacité des mouvements ouvriers. Il est donc important de les renforcer; chaque chômeur doit, en plus de timbrer et de chercher du travail, militer. Plusieurs raisons à cela :

(1) Comme je l'ai dit plus haut, renforcer les syndicats et, aujourd'hui, les contraindre à lutter, et non comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant, c'est-à-dire dans le dos des travailleurs, ce qui explique d'ailleurs leur faiblesse (voir article sur la "paix

pourquoi des licenciements ?

Durant plus de 20 ans, patrons et bourgeois nous chantaient les louanges de la croissance économique et d'un capitalisme qui semblait prospérer sans crises. Les patrons encaissaient bénéfices sur bénéfices. Ceux-ci tiraient de gros avantages de la "paix du travail" en n'accordant qu'un réajustement du salaire, tout au plus une légère augmentation de salaire de toute façon inférieure aux magnifiques profits qu'ils se taillaient sur notre dos.

Aujourd'hui le capitalisme international connaît l'amorce d'une crise, appelée récession, qui tend à se généraliser. Où passent ces gigantesques profits ?



En période de "récession", la concurrence internationale s'accroît, ce qui entraîne un regroupement, une concentration de l'industrie afin de lutter contre cette même concurrence. Il n'y a plus de places pour certains membres de cette famille de reptiles que forment les capitalistes. Cette accumulation de capital est utilisée afin de regrouper, de rationaliser certains secteurs de l'industrie, ce qui entraîne du chômage et des licenciements. C'est les poches pleines que la bourgeoisie affronte une récession qui ne touche que certaines branches de l'industrie.

Dans ce cadre, les licenciements ont pour but de faire régner l'angoisse du chômage et de con-

NOUS N'AVONS PAS CONFIANCE DANS LE PATRONAT !

OUVERTURE DES LIVRES DE COMPTE ET FIN DU SECRET COMMERCIAL !

REFUSONS LES LICENCIEMENTS

AVEC DEQUALIFICATION ET PERTE DE GAIN; RECYCLAGE GRATUIT !

traindre le travailleur à ne faire aucune revendication salariale, voire d'accepter une baisse réelle du salaire.

L'exemple de LIP à Besançon est là pour nous montrer la méthode du patronat et la lutte des ouvriers contre le chômage.

Trust de la montre, EBAUCHES SA veut contrôler le marché français de celle-ci. En 1967, EBAUCHES SA contrôle le 30 o/o et le 43 o/o en 1970, du capital de LIP. En contrôlant LIP et ses débouchés commerciaux, on devient maître de cet important marché en France. Mais c'est au détriment des travailleurs que ceci devait s'effectuer, avec des licenciements dus à une restructuration de l'usine et la suppression



des secteurs non-rentables pour le capital. Sachant que les patrons mentent, les ouvriers contraignent le Conseil d'administration à ouvrir leurs dossiers. Les patrons avaient promis qu'il n'y aurait aucun licenciement. En lisant les documents confisqués, les ouvriers purent constater que le nouveau projet contenait plus de 300 licenciements. La réponse des ouvriers fut l'occupation de l'usine jusqu'à la satisfaction de leurs revendications. Les LIP ont montré la voie à suivre. Les fabriques et les usines peuvent fonctionner sans patrons, qui eux, ne font que toucher les bénéfices. Menacés de licenciement, les LIP travaillent toujours dans l'usine dont certains secteurs devaient être fermés.



TYPOGRAPHERS GENEVOIS : GREVE DE PROTESTATION CONTRE LES LICENCIEMENTS

Devant les menaces de licenciements et de chômage, les travailleurs de l'imprimerie à Genève n'ont pas laissé à d'autres le soin de prendre leur défense. Ils ont débrayé pendant une matinée pour faire pression sur les patrons et obtenir la garantie de l'emploi.

Alors que la FST (Fédération Suisse des Typographes) suggère aux travailleurs réunis en assemblée des protocoles sur les indemnités de licenciement, ceux-ci se rendent bien vite compte que c'est insuffisant. Dans l'imprimerie, il n'est plus possible de trouver du travail, ou à des conditions bien plus difficiles. Voici un extrait d'un de leurs tracts :

"Pendant trente ans nous avons travaillé on ne peut plus sagement. On nous assurait que cette sagesse était le prix du plein emploi. On travaille plus longtemps que dans n'importe lesquels des pays qui nous entourent. Et maintenant, on nous vide des boîtes au moment où la productivité accrue de notre travail permettrait de réduire l'horaire de travail. (...) Chaque licencié devient un chômeur, chaque chômeur devient un moyen supplémentaire pour les patrons de faire pression sur les salaires. Vider un travailleur pour en gagner un autre au tarif minimum ou même moins devient un jeu d'enfant pour les patrons.

Refuser les licenciements, voilà ce que nous devons faire".

A l'une des nombreuses assemblées convoquées pour l'ensemble des travailleurs de l'imprimerie, le principe d'un débrayage est admis à une très forte majorité. Des travailleurs proposent de constituer un comité de grève, ce qui est accepté. Un meeting est organisé pour le matin du débrayage.

Les revendications des travailleurs pour la GARANTIE DE L'EMPLOI exigent une diminution des horaires sans diminution de salaire; moins de travail mais du travail pour tous, Suisses ou immigrés, professionnels ou non-professionnels; refus du chômage, c'est aux patrons à retrouver un emploi.

L'exemple des travailleurs de l'imprimerie nous montre qu'il est possible de mettre en échec les manœuvres du patronat.

— Organisons collectivement notre défense de l'emploi !

— Refusons les licenciements et les menaces !

— Exigeons des commissions ouvrières, la convocation d'assemblées pour permettre à l'ensemble des travailleurs de mener la lutte !



Jaw. 75

édit. resp. J. Blanc
11-12-75

PAIX DU TRAVAIL et SECURITE DE L'EMPLOI

La dévaluation du franc suisse en 1936 avait fait grimper les prix et marcher l'industrie d'exportation. Les travailleurs s'apprêtaient à faire augmenter leurs salaires de crise. On compta, au printemps 1937, plus de 60 revendications de salaire; à Winterthur, on préparait la grève. C'est à ce moment que le président de la FTMH, Ilg, annonçait aux travailleurs étonnés qu'il venait de conclure un accord avec les patrons et que c'en était terminé avec les grèves.

Contre la seule promesse des patrons de régler tous les conflits de travail "pacifiquement" ou par des tribunaux "neutres", la FTMH renonçait à la seule arme efficace dont disposent les travailleurs : la grève. Le marché était le suivant : augmentation de salaire et sécurité de l'emploi contre le droit de grève. En fait, les patrons ne concédaient rien du tout. Après la deuxième guerre mondiale, ils étaient parmi les seuls patrons en Europe à disposer d'usines qui fonctionnaient. Avec le boom économique, suite de la guerre de Corée, il leur était facile de lâcher quelques miettes et de garantir le plein emploi. Leurs bénéfices se portaient très bien. Les travailleurs en profitaient de moins en moins : les heures de travail en Suisse ne diminuaient pas comme dans le reste de l'Europe; les salaires ne montaient que lentement. Quant à la sécurité sociale, la Suisse fait figure de pays sous-développé.

Contrairement aux autres pays d'Europe, où le mouvement ouvrier était fort et combatif, la part des travailleurs dans le Produit National Brut (totalité des richesses produites par les travailleurs en une année) suisse diminuait.

Cette détérioration s'accroissait encore sous l'influence de l'offensive patronale de ces dernières années. Les salaires réels n'augmentent plus et il s'ensuit une perte du pouvoir d'achat. Les quelques réactions des travailleurs (la grève chez Paillard ou chez

Bobst, par exemple) furent sacrifiées sur l'autel de la paix du travail par une couche de fonctionnaires arrivistes qui avaient grandi à l'ombre de la paix du travail. Celle-ci était devenue un dogme et on allait de compromis honteux en compromis honteux (dans l'horlogerie en particulier). La paix du travail avait perdu une jambe : l'amélioration constante du pouvoir d'achat.

Face au marché international et à la crise monétaire, l'industrie est obligée de se restructurer. Les patrons le font sur le dos des travailleurs, en licenciant où ils veulent; la paix du travail leur facilite grandement la chose. Aux yeux des travailleurs cependant, la paix du travail vient de perdre sa deuxième jambe : la sécurité de l'emploi.

Cette paix du travail est aujourd'hui un cadavre qui est maintenu debout par le patronat et les dirigeants syndicaux. Les patrons y sont intéressés, car elle leur permet de faire leur restructuration en douceur; les bonzes syndicaux de même, parce qu'ils ne savent plus quoi faire. Leur politique de démobilitation des travailleurs a terriblement affaibli le syndicat.

Alors que faire ?

Quand la direction syndicale a failli, c'est aux membres de prendre la responsabilité. Ceci veut dire que nous devons nous organiser dans les entreprises pour faire fonctionner des cellules syndicales, des commissions ouvrières, et dans les syndicats pour les réanimer.

La lutte pour améliorer nos conditions de salaire et de travail est à recommencer; la bataille pour la sécurité de l'emploi est à faire — par nous-mêmes et sur des bases solides. La promesse des patrons n'est pas une base de départ; la seule base valable c'est notre union et notre combativité.

COMBATTRE

COMBATTRE DANS LES ENTREPRISES :

- Discuter régulièrement dans les ateliers des questions de salaire, de compensation du renchérissement, de la sécurité de l'emploi, de l'activité du syndicat, de la commission ouvrière.
- Comparer vos fiches de salaire; exiger des explications sur les points, primes, etc. qui ne sont pas clairs.
- Si vous avez des problèmes importants (licenciements par exemple), réunissez-vous après le travail pour préparer les revendications.

COMBATTRE DANS LES SYNDICATS :

- Discuter entre syndiqués dans les entreprises et aller ensemble aux assemblées syndicales.
- Demander la convocation d'assemblées syndicales extraordinaires quand il y a des problèmes importants (chômage par exemple).
- Exiger que le syndicat organise des actions à la base pour chaque problème qui se pose.
- Remettre en cause la paix du travail, qui nous lie les mains, tandis que les patrons en profitent tous les jours.

QUI EST LE REGROUPEMENT DES TRAVAILLEURS ?

Notre groupe compte des militants syndiqués qui travaillent dans les entreprises de la métallurgie, métallurgie du bâtiment et horlogerie. Nous nous adressons à tous les travailleurs, syndiqués et non-syndiqués. Nous luttons pour une riposte des travailleurs à l'attaque des patrons. Nous luttons pour un syndicat combatif et démocratique qui défende tous les travailleurs.

ECRIVEZ-NOUS — PRENEZ CONTACT — CASE POSTALE 12
1020 RENENS